

LA CROIX

BIMENSUEL CATHOLIQUE DE DOCTRINE ET D'INFORMATION DU BÉNIN

56 ème ANNÉE - NUMÉRO 804

21 NOVEMBRE 2002 - 150 Francs CFA

VATICAN II : "QUARANTE ANS APRÈS, QUE RESTE-T-IL" ?



Monseigneur Felici, secrétaire du concile, indique au pape Paul VI les schémas qui viennent d'être votés.

(Lire nos informations en pages 6 et 7)

À L'ÉCOUTE DU PAPE

LES AFRICAINS DOIVENT SE MOBILISER POUR TRAVAILLER MAIN DANS LA MAIN



(...) Alors que le Continent continue de souffrir durement des divers conflits qui le meurtrissent, je lance un nouvel et insistant appel afin que tous les Africains se mobilisent pour travailler main dans la main, comme des frères, pour faire de leurs terres des lieux habitables, où chaque personne ait sa part de la richesse nationale. Il importe que ceux qui ont en charge les destinées des nations africaines s'attachent à créer les conditions d'un développement intégral et solidaire, qui serve activement la cause de la paix. Dans cette perspective, il revient à tout membre de la communauté nationale

de pouvoir participer à la vie civique, pour que soient consolidés l'Etat de droit et les institutions démocratiques, qui doivent favoriser le souci du service et de la gestion honnête du bien commun, promouvoir le respect des personnes et

(Lire la suite à la page 11)

LA HAUTE COUR DE JUSTICE : UN DÉFI POUR LA CLASSE POLITIQUE DU BÉNIN

« Il vaudrait mieux avoir une Haute Cour de Justice (HCJ) — même si elle ne doit pas fonctionner — ne serait-ce que pour la peur du gendarme ».

Ce cri, loin d'être celui du désespoir est plutôt un cri d'appel lancé particulièrement en direction de l'ensemble du peuple béninois par le professeur Maurice Ahanhanzo Gbèle, président de l'adieu institution. C'était le mardi 12 novembre 2002 au Codiam, à Cotonou, à l'occasion de la campagne de vulgarisation des textes qui régissent la Haute Cour de Justice. Sa démarche consistait à apaiser les craintes et les inquiétudes des responsables d'ONG, des élus locaux, des représentants d'autres institutions de la République, des journalistes, des membres de la société civile.

COMPÉTENCE DE LA HCJ

L'article 136 de la Constitution du Bénin, alinéa 1^{er}, dispose que : « La Haute Cour de Justice est compétente pour juger le président de la République et les membres du gouvernement à raison de faits qualifiés de haute trahison,

(Lire la suite à la page 2)

SANCTUAIRE MARIAL D'ALLADA :

CLÔTURE DU CONGRÈS EUCHARISTIQUE NATIONAL ET ORDINATIONS SACERDOTALES DANS L'ARCHIDIOCÈSE DE COTONOU



Le sanctuaire marial d'Allada grouillait de monde le 26 octobre 2002. Près de 8.000 fidèles : parents, amis, sympathisants, prêtres, religieux et religieuses s'y sont retrouvés autour de Mgr. Nestor Assogba.

La raison : rendre grâce à Dieu pour l'ordination sacerdotale de 9 jeunes

béninois et célébrer, à l'échelle de l'archidiocèse de Cotonou, la clôture du premier congrès eucharistique national du Bénin.

Aux pieds de Marie, Mère de la Divine Miséricorde, et au cours de la célébration eucharistique, Monseigneur

(Lire la suite à la page 10)

L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

LA HAUTE COUR DE JUSTICE : UN DÉFI POUR LA CLASSE POLITIQUE DU BÉNIN

(Suite de la première page)

d'infractions commises dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions, ainsi que pour juger leurs complices en cas de complot contre la sûreté de l'Etat».

DÉCISION DE POURSUITE ET DE MISE EN ACCUSATION

L'alinéa 2 de l'article 137 de la Constitution du Bénin précise que : « La décision de poursuite puis la mise en accusation du président de la République et des membres du gouvernement est votée à la majorité des deux tiers des députés composant l'Assemblée nationale, selon la procédure prévue par le règlement intérieur de l'Assemblée nationale ».

Le chapitre III de la loi n° 93-013 du 10 août 1999 portant loi organique de la Haute Cour de Justice (Intitulé Poursuite — Mise en accusation — Décision) énonce en son article 15 :

— alinéa 2 : « L'instruction est menée par la Chambre d'accusation de la Cour d'Appel ayant juridiction sur le lieu du siège de l'Assemblée nationale ;

— alinéa 8 : « La Chambre d'instruction soumet son rapport à l'Assemblée nationale qui décide s'il y a lieu à mise en accusation ».

L'article 16, alinéa 1^{er} de cette même loi organique conclut : « La décision de mise en accusation du président de la République et des membres du gouvernement est votée à la majorité des 2/3 des députés composant l'Assemblée nationale. Le mode de votation est celui prévu à l'article 186-2 du règlement intérieur de l'Assemblée nationale ».

LA HCJ VA-T-ELLE DEMEURER OISIVE ?

Il ressort de ces différents textes qu'aujourd'hui, il faut 56 députés (2/3 des 83 membres de l'Assemblée nationale) pour décider de la poursuite puis de la mise en accusation d'un membre du gouvernement, même s'il est prouvé que

celui-ci est coupable des différentes infractions susceptibles d'être connues par la Haute Cour de Justice.

Et c'est cela qui a fait dire à plus d'un que la Haute Cour de Justice, loin d'être une institution mort-née, dépendant risque de passer tout son mandat à ne connaître d'aucun dossier voire rester oisive.

On le sait. Au Bénin, tout le monde connaît tout le monde. L'adage « tu me tiens, je te tiens » a toujours pion sur rue dans la pratique quotidienne de plus d'un Béninois. Alors, la question est de savoir qui, au sein de l'Assemblée nationale, va oser envoyer ou décider d'envoyer qui devant la Haute Cour de Justice ? Mieux, quand va-t-on réunir au Bénin la majorité des deux tiers des députés pour décider de mise en accusation d'un ministre ou d'un chef d'Etat qui se serait rendu possible devant la haute juridiction ?

Finalemment, il est à se demander si les textes qui régissent la Haute Cour de Justice ne consacrent pas le règne de l'impuissance des « gros poissons » au Bénin ?

À l'analyse de l'état des lieux, on peut simplement conclure à un défi lancé aux honorables députés dans le sens de l'assainissement de la situation d'impuissance dans laquelle baigne le Bénin et qui freine malheureusement son développement. Relever ce défi sera une démonstration, à la face du monde, de notre capacité à œuvrer pour une véritable moralisation de la vie publique au Bénin, mieux à assainir un véritable Etat de droit.

La société civile, il faut le souligner, a aussi sa part de responsabilité dans le cadre de la saisine de la Haute Cour de Justice avec des dossiers crédibles dénués de tout esprit de haine voire de dénonciation calomnieuse.

Gardons néanmoins l'espoir que les honorables députés sauront démentir le président de la Haute Cour de Justice qui, connaissant bien le Bénin et son peuple, a « osé » affirmer devant eux, le mardi 12 novembre 2002, à l'hémicycle de Porto-Novo : qu' « on n'aura jamais les 2/3 au Bénin pour juger les ministres ».

Guy Dossou-Yovo



LA HAUTE COUR DE JUSTICE EN 10 QUESTIONS

1 — QU'EST-CE QUE LA HAUTE COUR DE JUSTICE ?

La Haute Cour de Justice est une juridiction spéciale instituée par la Constitution du 11 décembre 1990.

Son siège est fixé à Porto-Novo.

Ses attributions, son organisation et son fonctionnement sont régis par les dispositions de la Loi Organique N° 93-013 du 10 août 1999 complétées par le règlement intérieur du 26 novembre 2001.

2 — QUE FAIT LA HAUTE COUR DE JUSTICE ?

La Haute Cour de Justice est compétente pour juger :

* le Président de la République et les membres du Gouvernement à raison des faits qualifiés de haute

trahison, d'outrage à l'Assemblée nationale ou d'atteinte à l'honneur et à la probité et d'infractions commises dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions ;

* leurs complices en cas de complot contre la sûreté de l'Etat.

3 — QU'ENTEND-ON PAR :

a) Haute trahison ?

Il y a haute trahison lorsque le Président de la République a violé son serment, est reconnommateur, co-auteur ou complice de violations graves et caractérisées des Droits de l'Homme, de cession d'une partie du territoire national ou d'actes attentatoires au maintien d'un environnement sain, satisfaisant durable et favorable au développement.

b) Atteinte à l'honneur et à la probité ?

Il y a atteinte à l'honneur et à la probité notamment lorsque le comportement personnel du Président de la République est contraire aux bonnes mœurs ou qu'il est reconnommateur, co-auteur ou complice de malversations, de corruption, d'enrichissement illicite.

c) Outrage à l'Assemblée Nationale ?

Il y a outrage à l'Assemblée nationale lorsque sur des questions posées

par l'Assemblée nationale sur l'activité gouvernementale, le Président de la République ne fournit aucune réponse dans un délai de trente (30) jours.

4 — QUELLE EST LA COMPOSITION DE LA HAUTE COUR DE JUSTICE ?

La Haute Cour de Justice est composée de treize (13) juges, à savoir :

— Six (06) des sept (07) membres de la Cour Constitutionnelle (à l'exception de son Président) ;

— Six (06) députés élus par l'Assemblée nationale ;

— Le Président de la Cour suprême.

Les treize (13) juges demeurent membres de leurs institutions respectives.

Ils élisent en leur sein le Président.

Ils prêtent serment avant leur entrée en fonction.

Aucun membre de la Haute Cour de Justice n'est récusable, c'est-à-dire ne peut être refusé comme juge dans une affaire.

5 — QUI PEUT SAISIR LA HAUTE COUR DE JUSTICE ?

Aucun citoyen, aucune association, aucune Organisation Non Gouvernementale (ONG) ne peut saisir directement la Haute Cour de Justice. Les plaintes et denonciations sont adres-

sées au Président de l'Assemblée nationale.

Seule l'Assemblée Nationale est habilitée à saisir la Haute Cour de Justice.

6 — COMMENT SE DÉCLENCHE LA PROCÉDURE ?

a) L'Assemblée nationale décide de la poursuite du Président de la République et des membres du gouvernement par un vote à la majorité des 2/3 des députés composant l'Assemblée nationale :

b) La Chambre d'Instruction (Chambre d'Accusation de la Cour d'Appel) saisie de la décision de poursuite, procède à l'instruction de l'affaire et soumet son rapport à l'Assemblée nationale ;

c) L'Assemblée nationale décide s'il y a lieu à la mise en accusation du Président de la République et des membres du Gouvernement par un vote à la majorité des 2/3 des députés composant l'Assemblée nationale ;

d) Si la mise en accusation est votée, le Président de l'Assemblée la notifie immédiatement au Procureur Général près la Haute Cour de Justice ;

e) Cette notification vaut saisine de la Haute Cour de Justice ;

(Lire la suite à la page 10)

DÉPARTEMENTS... ÉCHOS DE NOS DÉPARTEMENTS... ÉCHOS DE NOS

ATACORA - DONGA

JOURNÉE DE FORMATION SUR LES PROCÉDURES EN MATIÈRE DE LOTISSEMENT

Sous l'égide du ministère de l'environnement, de l'habitat et de l'urbanisme, les travaux de la journée départementale de formation sur les procédures en matière de lotissement au niveau de l'Atacora et de la Donga, ont commencé jeudi 17 octobre dernier à la salle des producteurs du Cader de Natitingou.

À cette rencontre destinée à améliorer et renforcer les capacités d'intervention des acteurs en matière de lotissement, les participants ont eu à suivre, entre autres communications, "le point des opérations de lotissement dans l'Atacora et la Donga, perspectives et difficultés rencontrées" et "les dispositions définissant les prescriptions minimales à observer. Ces différentes communications ont été présentées respectivement par M. Bernardin Kakpo et Bruno Dossou-Yovo, représentant la DDEHU/Atacora.

À l'ouverture des travaux, le préfet de l'Atacora et de la Donga, M. Edouard André Ouin-Ouro, a fait remarquer que cette formation qui se tient à la veille de la réforme de l'administration territoriale où la gestion du foncier sera confiée aux conseils communaux, est une nécessité pour les secteurs du foncier dans ces localités.

ATLANTIQUE - LITTORAL

VERS LA MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU DE RECHERCHE SUR LE PALUDISME

Les 1ères journées scientifiques sur le paludisme au Bénin se sont déroulées du 29 au 31 octobre dernier à Ouidah. Les participants à ces assises provenaient de tous les départements du pays et de plusieurs structures (institutions de recherche, ONG, laboratoires pharmaceutiques, ministère de la santé publique). Ils ont procédé à des réflexions et échanges d'expériences afin de cerner l'état des recherches effectuées sur le paludisme au Bénin. Ils ont également débattu des questions relatives à la situation de résistance aux antipaludiques, à la sensibilité des vecteurs du paludisme, à la mise au point d'un nouvel outil de lutte antivectorielle et à l'amélioration de la participation communautaire.

À la séance de clôture de ces assises, la coordonnatrice du programme national de lutte contre le paludisme (PNLP), le Dr Dorothee Kindé Gazard a pris l'engagement de faire en sorte qu'il soit tenu grand compte des recommandations issues de cette rencontre. En ce qui concerne le réseau de recherche sur le paludisme dont la mise en place a été préconisée par les participants, la coordonnatrice du PNLP a promis de mettre tout en œuvre en vue de la tenue de l'assemblée générale constitutive dans le courant du premier trimestre de 2003. Le président du comité scientifique du forum, le professeur Achille Massougbodji a pour sa part insisté sur l'importance de la contribution des populations organisées en ONG à la lutte contre le paludisme. Il s'est enfin réjoui du consensus obtenu autour de la création d'un réseau de recherche sur le paludisme au Bénin.

Pour le directeur de l'IRSP (Institut régional de santé publique), M. Khaled Besson, les 1^{es} journées scientifiques représentent un pas important franchi dans le cadre du renforcement des capacités de recherche et de la promotion de la

recherche dans le domaine de la médecine traditionnelle.

Enfin, au nom du ministre de la santé publique, le secrétaire général du ministère a souligné que la création d'un réseau constitue un tournant décisif vers la définition de nouvelles orientations pour le PNLP.

BORGOU-ALIBORI

COTON : LES ACTEURS DE LA FILIÈRE FACE À L'ÉVALUATION DES RÉFORMES ENGAGÉES

Faire du coton béninois l'un des produits de base le plus compétitif sur le marché mondial, telle devrait être l'ambition la mieux partagée par l'ensemble des acteurs de cette filière. Mais il y a fort à faire de la part des uns et des autres pour arriver à pareil résultat qui répond à l'attente de tous. Conscients donc de la situation, les acteurs impliqués dans le secteur multiplient les rencontres à leur niveau en vue de trouver des solutions durables. Ainsi, fin octobre dernier, se sont tenus à Parakou presque simultanément les assises de l'Association inter-professionnelle du coton (AIC) et un séminaire-atelier sur la gestion rationnelle des produits finis cotonniers. En ce qui concerne l'assemblée de l'AIC, elle visait à faire une évaluation du rapport d'activité 2000-2002 et présenter à ses membres le projet d'appui à la réforme de la filière coton (PARFC) ainsi que le rapport financier de l'institution en vue de sa relance.

Les participants au séminaire-atelier ont formulé, au terme de leurs travaux, quelques recommandations relatives notamment à la fixation à bonne date du prix d'achat du coton-graine, la réfection des pistes de desserte rurale. À l'endroit de la centrale de sécurisation des paiements et de recouvrement (CSPR), ils ont demandé l'échelonnement des récoltes et achat du coton-graine et le respect des règles établies en matière de sécurité incendie en sensibilisant les producteurs. À la Sonapra, l'atelier recommande, de veiller au redéploiement du personnel des sociétés de gardiennage et de surveillance afin d'éviter des complications avec les usagers. «ils insistent sur l'application des clauses contractuelles au contrat et sur la dynamisation des comités de lutte contre l'incendie au niveau des usines».

La pertinence de ces recommandations rend compte de la fragilité de la filière coton qui est tributaire des cours à l'exportation et qui est menacée par le déséquilibre entre la production et les capacités des usines d'égrenage. Des dissensions existent également au sein des familles des professionnels du secteur.

À cela s'ajoutent souligné-t-on une fois de plus, la fixation tardive du prix d'achat au producteur de coton-graine, le démarquage tardif de la commercialisation, le retard dans le paiement des producteurs etc.

"LA CROIX

DU BENIN"

Rédaction et Abonnements

"LA CROIX DU BENIN"

B.P. 105 - Tél. (229) 32-11-19

COTONOU

(République du Bénin)

Compte :

C.C.P. 12-76

COTONOU U

Directeur de Publication

BARTHÉLEMY

ASSOGBA CAKPO

Dépôt légal n° 951

Tirage : 4.500 exemplaires

1 € = 655,957 FCFA

IMPRIMERIE NOTRE-DAME • TÉL. (229) 32-12-07 — COTONOU (REPUBLIQUE DU BENIN)

Nous remercions tout spécialement les personnes qui souscrivent un

Abonnement de Soutien _____ 10.000 F CFA (15,24 €)

Abonnement de Bénéficiaire _____ 20.000 F CFA et plus (30,49 €)

Abonnement d'Amis _____ 100 F CFA (1,52 €)

Changement d'adresse _____

TARIFS D'ABONNEMENTS par Avion

3720 FCFA

4.680 FCFA

5.760 FCFA

5.760 FCFA (8,78 €)

7.500 FCFA

9.000 FCFA

12.600 FCFA

9.480 FCFA (24,45 €)

10.200 FCFA (15,55 €)

8.520 FCFA (12,49 €)

10.200 FCFA (15,55 €)

12.600 FCFA (19,20 €)

CHRONIQUE DES TEMPS ANCIENS

LE REGARD DES FRANÇAIS SUR LE VODUN À TRAVERS LEURS DICTIONNAIRES (SUITE)

Si tel était le cas, il aurait mieux valu mentionner République (populaire) du Bénin pour éviter la confusion avec le Bénin du Nigeria, antérieur à cette dénomination par ailleurs tout à fait discutable quant au bien-fondé de sa substitution au toponyme Dahomey. Non moins discutable est le contenu donné au mot vodun. Si l'accent est toujours mis sur les emprunts faits au rituel chrétien par le vaudou haïtien, cubain ou autre, il est à déplorer que certains dictionnaires projettent sur cette religion telle qu'elle est pratiquée en Afrique, cet aspect qui ne lui appartient pas. La définition n° 7¹¹ illustre bien notre propos, puisqu'elle fait malencontreusement du vodun en Afrique, aux Antilles et au Brésil un «mélange de sorcellerie, de magie et d'éléments empruntés au rituel chrétien». L'animisme de la côte des Esclaves en Afrique, n'a rien à voir avec le christianisme. La confusion est facile, aussi facile que dans le cas de la sorcellerie, dont maints dictionnaires ont fait, à tort, un élément constitutif du vodun, tant en Afrique que dans les Amériques. En effet, il n'existe pas d'emblée un lien de cause à effet, une quelconque corrélation immédiate entre vodun et sorcellerie. Pratique occulte répandue dans le monde, la sorcellerie à la côte des Esclaves et chez les Noirs des Amériques n'a jamais été une dimension d'une confession religieuse. Bien entendu, un adepte ou un chef de culte d'une divinité peut être dans la sorcellerie, mais ce n'est pas parce qu'il a ce statut qu'il est, *ipso facto*, sorcier. Faudrait-il alors admettre que c'est parce qu'un prêtre de l'animisme est alcoolique, que l'alcoolisme est un élément constitutif de l'animisme ? L'usage abusif du mot sorcellerie a conduit maints Européens à appeler sorciers, des prêtres de divinités, des devins, des guérisseurs africains ou noirs des Amériques, ce qui est un mélange de genres. Si maints devins ou guérisseurs ne sont pas sorciers, ce qui est d'ailleurs courant, on en rencontre qui le sont pour naître ou pour sauver, sans que cela ne soit une composition indissociable de leur métier. Il est d'ailleurs très fréquent en Afrique que des sorciers n'aient aucune connaissance avec la religion traditionnelle; de même, les Églises chrétiennes d'Afrique ont aussi, au nombre de leurs fidèles, des sorciers et surtout des sorcières, sans qu'il y ait le moindre syncrétisme en la matière. Il s'agit en général d'une double pratique qui, de fait, éloigne le fidèle de l'entière et absolue confiance que sa pratique religieuse lui recommande, double pratique qui l'empêche également d'aimer son prochain à travers l'obéissance des commandements de Dieu.

Enfin, la dimension réductrice géographiquement parlant du vodun, est frappante dans plus d'une définition comme aux numéros 2¹² et 3¹³, entre autres. C'est tout comme si l'on a que le mot qui soit «dahoméen» et que le contenu qu'en lui connaît n'a fait son apparition qu'aux Antilles, plus particulièrement à Haïti.

En outre, l'origine dahoméenne du nom vodun mérite quelques éclaircissements. En fait, ce mot appartient à l'aire culturelle

ajatado dont le berceau le plus connu est Tado au Togo. Les groupements qui en sont issus sont majoritaires à la côte des Esclaves qui, à son apogée, allait de Porto Seguro au Togo jusqu'à Lagos au Nigeria, couvrant toute la zone côtière du Dahomey. Y est ainsi incluse une partie du sud du Togo, surtout à partir de Tado où il a été utilisé longtemps avant de l'être dans l'espace béninois.

Par ailleurs, il y a lieu de s'interroger brièvement sur ce qu'est au juste le vodun dans sa conception et sa pratique dans l'espace de la côte des Esclaves et dans les Caraïbes. Très sommairement présenté, le vodun n'est que le nom donné aux pratiques religieuses africaines à la côte des Esclaves par la majorité des groupes ethniques se réclamant de l'aire culturelle ajatado comme les Fon, les Gun, les Mahi, les Aja proprement dits, etc. C'est un tout autre mot, yéhù, que les Hula utilisent pour désigner cette même réalité. L'équivalent de vodun en yoruba est bien orisha qui en a le sens et le contenu, même s'il n'y a en commun que les principales divinités. Les Idasha, eux, disent Iwini, les Baatombu, Bini, etc., au total, il n'y a pas moins d'une quarantaine d'appellations de cette même réalité qui comporte des nuances et non des différences d'un milieu à l'autre. Il y a un certain abus de langage de la part des dictionnaires français à vouloir faire de l'appellation vodun le seul mot utilisé au Dahomey ou en République du Bénin pour désigner les pratiques religieuses des populations habitant toute l'étendue du territoire. En fait, les réalités sont plus nuancées et plus restrictives qu'il nous est donné de le constater d'emblée. De façon générale, chaque groupe ethnique, en dehors de quelques exceptions, possède un nom par lequel il désigne cette pratique religieuse, comme d'ailleurs partout en Afrique noire. Il y a également chez des Béninois, surtout dans la partie méridionale du pays, un abus de langage à vouloir faire de vodun, le seul mot utilisé en République du Bénin — ex-Dahomey — pour désigner de telles pratiques animistes dont l'équivalent ou les variantes existent partout en Afrique noire. Il est donc loin d'être le mot par lequel tous les Béninois désignent leurs pratiques religieuses traditionnelles, fut-il le plus commun, tant à l'intérieur du pays qu'à l'échelle internationale ; c'est même à croire, à entendre quelques personnes en parler, que le vocable vodun est le plus usité dans les Amériques noires pour désigner cette dimension des survivances africaines dans le Nouveau Monde. Et pourtant, il est loin d'être en usage partout où les Noirs sont présents sur ce continent. Mieux connu à toujours été à Cuba et au Brésil par exemple le vocable orisha qui n'est en fait que son équivalent yoruba, même si on le trouve parfois en usage dans quelques régions de ces deux derniers pays.

Le mot vodun, surtout sous son orthographe vaudu, a connu une fortune singulière pour deux raisons :

— C'est l'appellation de la pratique religieuse la plus dynamique sans doute et tout à fait dominante à la côte des

survivances africaines dans le Nouveau Monde. Et pourtant, il est loin d'être en usage partout où les Noirs sont présents sur ce continent. Mieux connu à toujours été à Cuba et au Brésil par exemple le vocable orisha qui n'est en fait que son équivalent yoruba, même si on le trouve parfois en usage dans quelques régions de ces deux derniers pays.

— C'est l'appellation de la pratique religieuse la plus dynamique sans doute et tout à fait dominante à la côte des

Esclaves d'où étaient partis tant de Noirs pour les Antilles, Haïti, le Brésil, etc. S'il y avait parmi eux des ressortissants de plusieurs groupes socio-culturels comme les Nupe, communément appelés Takpa, les Baatombu, les Haussa, les Yoruba et Nago, etc., sans compter ceux d'autres régions de l'Afrique comme le Congo, l'Angola, souvent relativement minoritaires, c'est le vodun qui a pu s'imposer. Les appellations de cette pratique religieuse traditionnelle africaine par les autres communautés noires ont été supplantes par le vodun et ont pratiquement disparu.

— Le dynamisme et la très grande richesse du panthéon vodun lui ont conféré un fort impact sur les autres pratiques religieuses. D'où également le rayonnement que cette appellation a eu sur le plan international. Il a dû induire en erreur les auteurs des articles qui lui ont été consacrés dans la majorité des dictionnaires français qui la part belle lui a dédiée. Il devrait être présenté tel qu'il était pratiqué à la côte des Esclaves avant d'être transféré en plusieurs endroits du continent américain où il a connu des colorations particulières dans ses relations de cohabitation ou d'interférence avec le catholicisme ; autrement dit, il faut restituer à l'Afrique sa place en tant que berceau et cadre d'élaboration du vodun avant son arrivée dans les Amériques où il s'est acclimaté tout en s'adaptant au contexte catholique.

Toute confusion avec la sorcellerie doit être évitée pour une meilleure compréhension du phénomène. Ce serait le meilleur procédé pour éviter de faux amalgames.

Notes

¹¹ «Vaudou n. m. et adj. inv. Culte animiste (mélange de sorcellerie, de magie et d'éléments empruntés au rituel chrétien) pratiqué par les peuples du Golfe de Guinée et qui, avec la traite des Noirs, s'est répandu aux Antilles (princ. à Haïti) et au Brésil (Bahia). — Divinité de ce culte. • adj. inv. Cérémonie vaudou.

¹² «Vaudou (nom dahoméen) : Se dit du culte des Noirs utilisant d'origine animiste et qui emprunte certains éléments au rituel catholique.

¹³ «Vaudou (vodou) n. m. — 1864 : «danse nègre». 1838 : «dahoméen vodou». — Culte animiste originaire du Bénin, répandu chez les Noirs des Antilles et d'Haïti, mélange de pratiques magiques, de sorcellerie et d'éléments pris au rituel chrétien; divinité de ce culte.

Les vaudous. — Adj. inv. cérémonie vaudou.

PLANTES MÉDICINALES

LE RÔNIER



Nom scientifique :	<i>Borassus aethiopum</i>
Famille des :	Arecacées.
Français :	Rônier.
Fon + goun :	Agantegede.
Yoruba + Nago :	Agantsé = jeune pousser Agntétiñ = arbre.
Mina :	Aguti
Adjá :	Agp
Wocci :	Agpti
Boriba :	Bôô, Dukunkonde, Sôgoano = les palmes, Bôô doronu, Bôrû = le fruit.
Ditomari :	Mucetimu, Muketimu = jeune pied.
Vom :	Kporou, Nonkporou.
Wooma :	Yinfa, Kpatoku = jeune pied.
Dindi :	Saabu, Saabunze.
Somba :	Dekpetive, Disoso.
Peul :	Dube, Dubi, Akot.
Haoussa :	Gigunia
Zarma :	Sobuze
Moré :	Kwango

OÙ TROUVE-T-ON ?

* Zone soudanienne,
* du Sénégal à l'Afrique orientale et australe,
* rôneraies importantes au Niger (Dallof Maouri), au Nord Cameroun, au Sénégal....

OÙ POUSSÉ-T-IL ?

* Sols frais et profonds de préférence,
* tous autres types de sols,
* nappe phréatique proche,
* espèce de pleine lumière.

CARACTÈRES

* Haut palmier typique, dressé (15 à 25 m),
* long tronc droit renflé,
* panache de feuilles très longues, en éventail,
* fruits sphériques en régimes.

UTILISATIONS

— très nombreuses : alimentation, artisanat, construction, pharmacopée...

— vin de palme : incision au niveau du bourgeon terminal avec conteneur ou machette ; 1 à 6 litres par jour pendant plusieurs mois (l'arbre ne survit pas au traitement) ; fermentation rapide de la sève ;

* jeunes pousses consommées comme légumes ;
* pulpe du fruit mûr grillée et réduite en bouillie ;

* Albumen de la noix en cours de formation consommé frais ou grillé ;

* feuilles : — nombreux objets de vannerie et d'ameublement,
— couverture des cases de culture,
— avec les fibres : tressages de corbeilles, chapeaux, éventails...
(à suivre)

«La Croix du Bénin» — A. L. (ENDO)

UN PEU DE DISTRACTION

LES NOMBRES CROISÉS ENTIERS POSITIFS N° 5 / 2002

1	2	3	4	5	6	7	8	9
3	+	a	=				=	5
	-		-	-	-	-		
	+	=	-	-	=			
=	=	=	=	=	=			
	+	=	4	-	=			
+	+	+	+	+	+			
=	=	=	-	=	=			
4	+	=	-	=	=			7

TEXTE DE PRÉSENTATION

Le jeu consiste à compléter les cases vides par des nombres entiers positifs supérieurs ou égaux à 1, ainsi qu'à trouver pour les lettres des valeurs entières positives supérieures ou égales à 1 de façon à effectuer les opérations dans l'ordre indiqué, aussi bien horizontalement que verticalement.

QUESTIONS

1^{er} Quelles sont les valeurs possibles pour d et b ?

2^{er} Pour ce jeu on ne retient que les solutions pour lesquelles les valeurs de a sont supérieures ou au moins égales à 6.

3 — Monter que b ne peut prendre qu'une seule valeur. Laquelle ?

4 — Quelle est alors la condition sur c ?

5 Donner les solutions pour les plus petites valeurs de a et de c.

(Réponse dans notre prochaine livraison)

RIONS UN PEU

Transaction

Quin-Quin a pris un taxi. Arrivé à destination il demande au chauffeur :

— Combien je vous dois ?

— 420 francs.

Quin-Quin inspecte son portefeuille et s'écrit d'un air narévé :

— Reculez un peu s'il vous plaît, je n'ai que 400 francs !

Les occasions de se taire

— Après la lecture, le professeur dit à un élève :

— Savez-vous qu'à votre âge Washington était le meilleur de sa classe ?

— Oui, répond l'élève et même qu'à votre âge il était Président des États-Unis.

Un dîner de dix personnes

On apporte un petit poulet. Un des convives le regarde attentivement. Le maître de la maison l'interroge :

— Il ne vous dit rien ce poulet ?

— Si, justement il a l'air de dire quelque chose...

— Et, qu'est-ce qu'il a l'air de dire ?

— Il a l'air de dire : Que de monde ! Que de monde !

Histoire corse

— Un riche Corse dans une somptueuse voiture, passe son bras par la portière et dit à son chauffeur : « voulez-vous passer dans un trou pour faire tomber la cendre de ma cigarette ? »

CHERCHONS UN PEU

Devinettes

1. Je suis un objet.
Celui qui m'a fabriqué m'a vendu.
Celui qui m'a acheté ne m'a pas utilisé.
Et celui qui m'a utilisé ne m'a pas vu.
Que, suis-je ?

II. Il existe un animal qui, lorsqu'on lui coupe la tête et la queue devient un métal précieux. Quel est cet animal ?
Donnez le nom du métal précieux.

(Réponse dans notre prochaine livraison)

BONS MOTS, CITATIONS ET PROVERBES

Citations

— « C'est l'esprit qui lave l'eau, car l'eau est claire, mais l'esprit est plus limpide encore... »

(Sembene Ousmane, Sénégal. Extrait de les Boats de bois de Dieu).

— « La mère de l'oisiveté éprouve les mêmes angoisses que la mère de l'homme le pauvre éprouve les mêmes déchets personnelles que le riche donc amours-nous et unissons-nous »

Humour

— « Un optimiste est celui qui, à 95 ans, se marie et dont le premier soin est de chercher un appartement près d'une école maternelle »

Proverbe

— « L'abeille est honorée parce qu'elle travaille, non pour elle seule, mais pour tous » (Proverbe grec).

Quelques pensées de Gandhi

— Je ne veux pas que ma maison soit murée de tous les côtés et que mes fenêtres soient obstruées. Je veux que les cultures de tous les pays puissent entrer chez moi aussi librement que possible.

RÉPONSE AU JEU MOTS CROISÉS N° 38

paru dans notre livraison n° 803 du 31 octobre 2002

1	2	3	4	5	6	7	8	9
P	O	N	T	L	E	V	I	S
A	D	O	R	A	T	O	N	
R	E	C	I	T	S	O		
F	O	E	N	E	C	A	B	
V	U	N	E	X	C	E	S	
M	C			A	R	T	S	
E	U	H		E	V	E	I	L
U	R	A	E	T	E	S	I	
R	E	I	N	E	S	E	P	

FAÇONS DE PARLER

DES MOTS VENUS D'AILLEURS

Tontine

Ce mot connu depuis 1652, s'est perdu en Europe, mais nous est revenu via le continent africain.

La **tontine** est un système bien connu en Afrique, c'est une association de personnes qui vers le l'argent à la caisse

commune pour ce verser de l'argent à la caisse commune ou au moins égales à 6.

LES MOTS QUI SE RESSEMBLENT

"Adhérence" et "adhésion"

Pour désigner l'état d'une chose qui est fortement jointe à une autre, on parle d'adhérence.

On parlera ainsi de l'adhérence des pneus sur la chaussée, moins bonne à grande vitesse.

« L'adhérence » c'est l'action de s'inscrire à un syndicat, à un parti, etc. C'est aussi l'action de partager une idée : l'adhésion à une société... les imprimés d'adhésion, etc.

Remarque orthographique : la troisième lettre des noms « adhérence » et « adhésion » est un « H » : ADH.

DES MOTS D'AUJOURD'HUI

Beur, beurette

Appartenant au langage familier des jeunes de banlieue, le mot **beur** naît dans les années 80. C'est le mot arabe en verlan (à l'envers) et un **beur** et son féminin **beurette** désigne un (e) jeune maghrébin (e), né en France de parents immigrés. Longtemps considéré comme un terme péjoratif, le mot est aujourd'hui revenu dans le vocabulaire horticole pour désigner une corbeille de mousse ou de paille servant à protéger un arbuste dans sa motte pendant le transport.

LE BON LANGAGE

"Largeur" et "largesse"

Le **largeur** est non seulement l'étendue dans le sens opposé à la longueur (la largeur d'une table) mais aussi, au sens figuré, le caractère de ce qui n'est pas restreint ou mesquin : une largeur d'esprit... la largeur de ses idées, de ses vues, de son caractère, etc.

Quant à la **"largesse"** c'est une liberalité, une distribution abondante et générale : répandre ses largesses.

C'est aussi l'action de donner d'une façon large... une disposition à être généreux : profiter de la largesse de quelqu'un.

Remarque : à propos de "large", on peut dire aussi bien : ce champ a **tant** de largeur que tant de largeur.

À PROPOS DE clochard

DES MOTS ET DES FAUTES

Basilic, basilique

Deux sens pour chacun de ces mots dont l'un est au masculin, le basilic et l'autre au féminin, la basilique et avec une orthographe différente.

Le **basilic** est donc un condiment soi-disant à base de basilic.

Le **basilic** est aussi un poisson.

Le **basilic** est aussi un serpent.

Le **basilic** est aussi un arbre.

Le **basilic** est aussi un édifice.

Le **basilic** est aussi un nom de famille.

Le **basilic** est aussi un nom de fleur.

Le **basilic** est aussi un nom de ville.

Le **basilic** est aussi un nom de fruit.

Le **basilic** est aussi un nom de parfum.

Le **basilic** est aussi un nom de couleur.

DOSSIER

VATICAN II : "QUARANTE ANS APRÈS, QUE RESTE-T-IL" ?

Le 11 septembre 1962, le II^e Concile du Vatican, convoqué par le pape Jean XXIII, élu le 28 octobre 1958 au siège de saint Pierre. Ce rassemblement exceptionnel, le XXI^e de l'histoire de l'Église catholique, a été clôturé trois ans plus tard par le pape Paul VI. Il y a donc 40 ans déjà, que s'ouvrira à Rome le Concile Vatican II. Une date historique, pour un événement annoncé en janvier 1959 par le pape Jean XXIII. En amont, il aura fallu quatre ans de travaux préparatoires pour lancer ce Concile qui durera de 1962 à 1965.

Avec Vatican II, l'Église catholique entreprenait une vaste et profonde réflexion sur elle-même et sur sa mission dans le monde. Mais quarante ans plus tard, que reste-t-il de toute cette ébullition et des espoirs suscités par ce concile ?

Malgré ses dissensions internes, l'Église catholique est de toutes les Églises celle qui, probablement, a le plus changé au cours du XX^e siècle. Si le Concile a inauguré une dynamique, elle n'a cependant pas encore donné toute sa mesure. Aussi, il est déjà souhaité la tenue d'un Concile Vatican III qui poursuivra les chantiers ouverts: la place des femmes dans l'Église, l'unité des chrétiens et le dialogue interreligieux, l'avenir du sacerdoce ministériel, les questions éthiques et bioéthiques, les relations entre Rome et les Églises locales...



De gauche à droite LL. EE. NN. SS. Sangaré (Bamako), Yago (Abidjan), Gantin (Cotonou), Zounguana (Ouagadougou), Thiandoum (Dakar), Tchidembo (Conakry) et Dosseh (Lomé).

QUELLE EST SON ORIGINALITÉ

Le Concile Vatican II est le premier des 20 Conciles œcuméniques à être vraiment mondial. Le précédent, Vatican I, ouvert en 1869, avait été interrompu par la guerre.

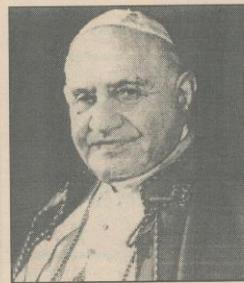
Le Concile Vatican II s'est déroulé en quatre sessions et est marqué par des débats passionnés entre une majorité approuvant l'esprit d'ouverture de Jean XXIII, et une minorité conservatoire.

Parmi les réformes très visibles du Concile, on note la liturgie, bien entendu, dont l'objectif a été de permettre aux fidèles de participer plus activement aux célébrations et particulièrement à l'eucharistie. Au bout de quarante ans, "la participation pleine, consciente et active" demandée par le Concile, semble bien passée dans les mœurs. Cependant, on sent encore mûrir des fruits du Concile comme la prière des psaumes dans les célébrations. Avec des innovations comme l'abandon du latin et l'usage des langues nationales, la possibilité de communier sous les deux espèces, la célébration face aux fidèles et, au-delà de la forme, une évolution de la pensée théologique. Ce que les partisans de Mgr. Lefebvre et lui-même n'accepteront pas. Puisqu'ils iront jusqu'au schisme.

JEAN XXIII DONNE LE TON

Sur 3.000 personnes convoquées le 11 septembre 1962, 2.427 participants seront présents dans la basilique Saint-Pierre. Parmi eux, les cardinaux, les évêques, mais aussi des observateurs protestants, orthodoxes, anglicans et vieux catholiques.

D'emblée, Jean XXIII avait donné le ton et l'esprit des travaux dans son discours d'ouverture: «*Notre devoir n'est pas seulement de garder ce précieux trésor comme si nous n'avions souci que du passé, mais de nous consacrer, résolument et sans crainte, à l'œuvre que réclame notre époque, poursuivant*



Pape Jean XXIII.

ainsi le chemin que l'Église parcourt depuis vingt siècles». Trois mois après son élection sur le trône de Pierre, le 28 octobre 1958, Jean XXIII, alors perçu comme un pape de transition à cause de son âge — 77 ans —, avait annoncé un programme ambitieux: un synode pour repenser l'évangélisation dans le diocèse de Rome, une réforme du droit canon et un Concile. Jean XXIII, qui venait de publier l'encyclique «*Pacem in terris*» au mois d'avril, meurt le 03 juin 1963, pendant le Concile. Paul VI, élu le 21 juin 1963, annonce dès le lendemain son désir de donner une suite à Vatican II.

RELIRE LES SIGNES DU TEMPS

Selon le père Albert Longchamp, rédacteur en chef de l'*«Écho Magazine»*, Vatican II se distingue des vingt conciles œcuméniques qui l'ont précédé, même si on a pu le comparer avec celui de Nicée, en 325, qui consolida la foi de l'Église universelle. «*Il s'est révélé un effet décisif pour l'attitude de l'Église dans la société moderne, grâce notamment à son regard nouveau sur l'œcuménisme, la liberté religieuse, les autres religions, le rôle du "peuple de Dieu" en particulier des laïcs.*» Vatican II a donc tenté de relire les «signes du temps» à la lumière de l'Évangile, en vue d'un témoignage plus authentique, structuré dans une pastorale mieux adaptée aux cultures contemporaines.

Entre 1962 et 1965, le débat d'idées fleurissant tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Église. Au cours d'un vote sur la restauration du diaconat permanent conféré à des hommes mariés — vote acquis à une majorité remarquable de 1.598 voix contre 629 opposants — on avait aussi demandé aux évêques s'ils considéraient qu'il soit possible de conférer le diaconat à des jeunes gens non mariés, sans qu'ils soient astreints à la loi du célibat. En d'autres termes, le vote était un test pour savoir s'il y aurait non seulement des diacres mariés, mais des prêtres mariés à l'avenir, puisque le diaconat temporaire ouvre la voie au presbytérat.

Si 1.364 pères refusèrent de suivre une telle hypothèse, il s'en trouva 839

pour l'accepter. Donc, plus d'un évêque sur trois envisageait qu'un jeune diacre puisse prendre femme. Un religieux, qui a gardé l'anonymat, pouvait alors déclarer à Henri Fesquet, journaliste au journal *Le Monde*: «*Vatican II n'était pas mûr pour faire, c'est-à-dire qu'il autorisera les diacres à se marier et même, vraisemblablement, qu'il rejoindra une tradition interrompue en Orient en permettant à des personnes mariées d'accéder à la prêtrise.*» (NDLR : Cela n'est pas pour demain).

EN HERITAGE

En héritage pour les temps futurs, le Concile a produit 9 décrets, 3 déclarations et 4 constitutions, soit un corpus de 16 documents promulgués sous l'autorité du pape. De surcroît, Vatican II est à l'origine d'une refonte totale de la liturgie latine, une tâche opérée en parallèle avec la rédaction de deux nouveaux codes de droit canonique, l'un pour l'Église latine, l'autre pour celles d'Orient. Dans l'ordre des institutions, le concile a renouvelé ou créé des structures aussi importantes que le synode des évêques et les conférences épiscopales.

De tous les textes conciliaires, deux documents émergent du lot: la Constitution dogmatique sur l'Église «*Lumen Gentium*», promulguée le 21 novembre 1964, et la Constitution pastorale «*Gaudium et Spes*» sur l'Église dans le monde de ce temps, promulguée le 07 décembre 1965, à la veille de la clôture de Vatican II.

Avec *Lumen Gentium*, l'Église met l'accent sur le concept du «peuple de Dieu» appelé tout entier aux tâches de l'évangélisation, à l'accroissement de l'Église et à son ascension continue dans la sainteté». L'apostolat des laïcs n'est pas présenté comme une mission subalterne; il permet aux laïcs et aux pasteurs de créer une communion pastorale fraternelle. De leur côté, les évêques et le pape portent la responsabilité collégiale de l'Église entière. Selon *Lumen Gentium*, les évêques ne doivent pas être considérés comme «vicaires des pontifes romains». Ils sont les véritables «chefs spirituels des peuples qu'ils gouvernent». Autrement dit, l'Église locale n'est pas une subdivision de l'Église universelle. C'est l'inverse qui est vrai. L'Église universelle est une communion constituée par l'unité des Églises locales.

GAUDIUM ET SPES

C'est surtout dans la Constitution *Gaudium et Spes* que Vatican II a donné la pleine mesure de sa maturité et, dans le même temps, les signaux annonciateurs d'une polarisation dont le catholicisme souffre encore. Dès les préparatifs du Concile, une minorité médite le sabotage de toute velléité d'ouverture de l'Église à la modernité. «*La commission théolo-*

gique dominée par le cardinal Ottaviani et par le jésuite Tromp, son secrétaire général, tient les clés du pouvoir et entend barrer la route à toute réforme de la curie et à la moindre audace modératrice. Aux côtés du cardinal Ottaviani figurait Mgr. Lefèbvre. C'est autour de ce dernier et de sa fraternité schismatique



Monseigneur Marcel Lefèbvre

Saint-Pie X qui s'est ensuite crispée la mouvance intégriste autour d'une conception fixiste de la tradition.

Cependant, des penseurs de haute intelligence, tenus en suspicion sous le règne finissant de Pie XII, jouaient dans les coulisses, en tant que experts, une



Sa Sainteté Pie XII.

partition nouvelle qui avait l'oreille d'évêques avides d'une Église présente au monde de son temps. Parmi les noms les plus cités: le jésuite Henri de Lubac, et les frères prêcheurs Yves Congar et Marie-Dominique Chenu. Des dizaines d'autres mériteraient d'être cités. Ils ont sorti l'Église d'un passé encorbat et le Concile de l'ornière de disputes stériles».

OÙ EN EST-ON ?

Il existe dans l'Église catholique une nostalgie de Vatican II. Est-elle justifiée? Et que signifie-t-elle? Au moment où, à la surprise générale, Jean XXIII annonça la convocation d'un nouveau concile, il lui assigna deux buts majeurs: adapter l'Église romaine au monde d'aujourd'hui (l'*«aggiornamento»*) et ouvrir la voie à la recomposition de l'unité chrétienne. Où en est-on?

Selon Jean Delumeau, historien des religions, des textes et des décisions significatives ont répondu au premier objectif. «L'encyclique *Pacem in terris* (publiée à l'époque du Concile) et la déclaration sur la liberté religieuse exaltent «les droits de l'homme» que Pie VI avait condamnés à la fin du XVIII^e siècle. La constitution sur la liturgie restaura dans le culte l'usage de la langue vivante, appartenant, en outre, les fidèles à une participation active à la messe. La constitution *Lumen gentium*, renonçant à donner de l'Église une structure seulement pyramidale, la présente au contraire comme un «peuple» où tous les fidèles ont une responsabilité. Enfin, la constitution *Gaudium et Spes*, prenant en compte les transformations du monde, invita l'Église romaine à nouer le dialogue avec lui sur les grandes questions auxquelles l'humanité est confrontée. À noter que Paul VI invita au concile une cinquantaine d'auditeurs laïcs, hommes et femmes».

L'IMPOSSIBLE RETOUR EN ARRIÈRE

Jean XXIII invita au concile des observateurs des autres confessions chrétiennes qui furent d'abord 31 puis finirent par être une centaine. Le décret sur l'écuménisme définit une ligne de conduite globale: ne plus s'accuser réciproquement de schisme et mettre l'accent sur les points communs aux différentes confessions chrétiennes. Quant à la déclaration sur les religions non chrétiennes, elle répudiait totalement l'antisémitisme et reconnaît les valeurs positives contenues dans les religions non chrétiennes, invitant au dialogue fraternel avec elles.

Sur beaucoup des sujets qui viennent d'être mentionnés, Vatican II est allé si loin et d'une manière si nette qu'on voit mal comment un complet retour en arrière serait désormais possible. «Le concile a été accompagné et suivi de multiples gestes et rencontres de réconciliation entre le pape et les principaux responsables des Églises chrétiennes. Jean-Paul II s'est efforcé, au cours de ses voyages, de désamorcer les préventions des orthodoxes en Grèce, en Roumanie, à Sainte-Catherine du Sinaï et dans les pays slaves. Il a solennellement demandé pardon aux juifs. Il s'est rendu dans plusieurs pays musulmans et est entré dans des mosquées au Maroc et en Syrie. Il a convoqué les deux rencontres d'Assise (de 1986 et 2002) pour faciliter la compréhension et l'amitié entre les grandes religions de la planète. Tous ces gestes se situent bien dans le sillage et l'inspiration de Vatican II».

LE POIDS DU CENTRALISME ROMAIN

Pourtant, constate l'historien des religions, Jean Delumeau, l'écuménisme donne tout de même l'impression de piétiner, en même temps qu'une contestation croissante se manifeste contre le centralisme romain à l'intérieur même de la confession catholique. Les deux problèmes sont liés. Pour l'historien des religions, de nouvelles avancées de l'écuménisme sont liées à l'allégement des structures romaines et à la redéfinition des pouvoirs du pape. En fait, aujourd'hui, le principal contentieux entre l'Église catholique et les autres confessions chrétiennes porte sur l'omnipotence du pontife romain.

(La Croix du Bénin-apic/ch/pr)

LES «SEPT POINTS CARDINAUX» DE VATICAN II

Tel que présenté par l'hebdomadaire catholique français «La Vie», les réformes introduites par Vatican II se résument en sept points cardinaux que sont:

— La place des laïcs

Ce que change Vatican II.
Avant. Une «pastorale de l'encadrement». Grâce à ses clercs, l'Église veille sur les laïcs, considérés comme de «simples fidèles».

Ce que change Vatican II.
Le Concile renouvelle en profondeur la vision de l'Église comme «peuple de Dieu». Théoriquement, il n'y a plus de hiérarchie entre clercs et laïcs. L'ensemble des baptisés, affirment les pères conciliaires, sont «tous responsables, tous missionnaires dans l'Église». Une place importante est désormais faite aux laïcs. Remis à l'honneur, le diaconat lui aussi se développera.

Demain. Deux questions: ordonnera-t-on des hommes mariés? Quelle place pour les femmes dans l'Église dont les structures demeurent largement aux mains des hommes?

— Le fonctionnement de l'Église

Avant. Depuis le Concile de Trente, au XVI^e siècle, l'Église est comprise comme une société hiérarchique. Avec la proclamation du dogme de l'infalibilité, Vatican I, au XIX^e siècle, avait, lui, renforcé le rôle et l'autorité du pape.

Ce que change Vatican II.
La conception d'une Église «peuple de Dieu» permet aussi de redéfinir le rôle des évêques. Le Concile insiste sur la «collégialité». Corrigant une certaine vision monarchique, les évêques sont responsables, avec le pape, de l'Église. Localement, les Conférences épiscopales se généralisent. Dans les diocèses, les conseils presbytéraux se mettent en place, associant le clergé aux responsabilités de l'évêque.

Demain. Le pontificat de Jean-Paul II est marqué par un retour à une certaine centralité romaine qui s'accompagne d'une mise à mal de la collégialité instaurée par Vatican II. Verra-t-on un retour en force du Synode des évêques?

— La Liturgie

Avant. Des fidèles plus spectateurs qu'acteurs, une messe axée sur l'aspect sacrificiel et la valeur expiatoire de la mort du Christ, un usage du latin qui renforce le côté «mystérieux» des rites...



Entrée des évêques pour une Congrégation générale du Concile.
Au premier plan, LL. EE. NN. SS. : Kiwanuka, archevêque de Rubagan (Ouganda) et Amisah, archevêque de Cape Coast (Ghana).



Sa Sainteté Pie IX.

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

DIOCÈSE DE N'DALI : S'ENRACINER DANS LE CHRIST POUR UN DIALOGUE DE VIE AVEC LES MUSULMANS

Est-il, pour l'Église-Famille de N'Dali, mission plus urgente que celle d'une évangélisation de l'Homme intégral sur fond de dialogue de vie voire de dialogue humain entre chrétiens et musulmans ? Précisément, ils étaient, autour de Mgr. Martin Adjou-Moumouni, quarante-quatre agents pastoraux (prêtres, religieuses, séminaristes, laïcs, catéchistes) à accueillir, à l'affirmative, cette problématique aussi actuelle que pressante. C'était lors de leur première assemblée générale tenue du 14 au 16 octobre 2002 au centre Guy-Riobé de Parakou pour le compte de l'année pastorale 2002-2003.

REPARTIR DU CHRIST

Plusieurs activités ont meublé ces trois jours de fraternité, de remise en cause et d'encouragement à continuer à semer dans le champ du Seigneur. Comme pour toujours repartir du Maître de la moisson, à la faveur d'une profonde adoration eucharistique, les agents pastoraux se sont recueillis à l'écoute du Seigneur. Animées par S. Ex. Mgr. Martin Adjou-Moumouni, ces heures ont été de véritables moments de rencontre intime avec Jésus : « J'ai senti la présence de Dieu avec l'adoration de tout-à-l'heure. Je Lui ai demandé d'être notre Lumière sur le chemin de l'Unité (sic) » témoigne Théophile Carami de la commission « Justice et Paix » du diocèse de N'Dali : « Je suis contente d'avoir passé ce temps avec Jésus. Il m'a permis de Lui renouveler mon amitié et mon engagement à son service (sic) » confie la sœur Jeannine Sawadogo de la communauté des filles du Cœur de Marie ; « J'ai rencontré le Christ ressuscité et toujours vivant au cours de cette adoration du Saint Sacrement. Je Lui rends grâce et je Lui demande de demeurer le Centre de toutes nos activités de cette année pastorale (sic) » témoigne et implore la sœur Adèle Nacoulma, Dominicaine de l'Annonciation.

Fortifiés et enracinés dans ce trésor de miséricorde du Père pour l'humanité, les agents pastoraux sont ensuite allés à la découverte de l'islam.

ENTRE CHRÉTIENS ET MUSULMANS, L'URGENCE D'UN DIALOGUE DE VIE

« Découvrir l'islam pour un dialogue second entre chrétiens et musulmans ». Tel est l'intitulé de l'exposé conduit par l'abbé Justin Bocovo, vicaire sur la paroisse de la basilique de l'Immaculée Conception de Ouidah, au cours de la journée du 15 octobre 2002. Cet exposé a permis aux agents pastoraux d'entrer dans la cohérence interne de la religion musulmane et de se con-



Mgr. Martin Adjou-Moumouni,
évêque de N'Dali.

vaincre que seul un dialogue de vie voire un dialogue humain peut aujourd'hui sauter les barrières confinquentes pour une véritable « pentecôte » entre chrétiens et musulmans.

Comme pour communiquer aux futurs prêtres cette semence d'espérance en vue de l'unité et de la paix, les agents pastoraux ont, avec leur évêque, célébré en fin de matinée de ce 15 octobre, une messe d'action de grâce au séminaire Notre-Dame-de-Fatima (Parakou). Ici, le message est centré sur une culture intérieure de l'« Ètre » et non du « Paraître » : prendre le chemin de l'« Ètre », être vrai avec soi-même dans ses actions et réactions, car seule la Vérité nous libère du culte de l'extériorité pour une mission de charité plus authentique.

Semer des graines d'espérance et de charité dans la sincérité et la vérité. Ce patient programme d'action était précisément au cœur des communications du 16 octobre 2002. Il portait respectivement sur :

— une présentation des objectifs et procédures de demande de forage d'un puits ou d'un barrage à l'atelier hydraulique inter-diocésain (AHI) ;

— la Caritas-Bénin avec, comme point focal, la présentation du projet « Sédékon », ses objectifs et actions dans la prévention et la prise en charge des personnes atteintes du VIH/SIDA ;

— la Caritas diocésaine avec la présentation de ses activités, ses problèmes et ses espérances ;

— les œuvres pontificales missionnaires au sein du diocèse de N'Dali.

Dans la diversité orientée de leur richesse, ces communications ont fourni aux agents pastoraux de précieux éléments pour faire face aux préoccupations urgentes et actuelles.

Au total, ces assises ont été une grande réussite et un heureux nouveau départ. « Le nouveau diocèse de N'Dali, créé le 22 décembre 1999 est progressivement en train de se structurer. Nous sommes encore dans les douleurs de l'enfancement et c'est donc une heureuse impression que nous avons de cette relance des activités » nous confie, à cœur ouvert, l'abbé Bruno Amanougbé, curé de la paroisse de Ouéno. « Je note, poursuit-il, une patience remarquable de Mgr. Adjou qui a essayé de conduire les assises jusqu'au bout ; cela a favorisé la réussite de la session. Partiement, il tient le devant et nous pousser à travailler pour le triomphe du Rêve de Dieu sur notre terre (sic) ».

Et voici S. Ex. Mgr. Martin Adjou-Moumouni, évêque de N'Dali qui, effectivement dans son mot de clôture, invite les agents pastoraux à repartir avec une ardeur toujours renouvelée : « Le mot de clôture de notre assemblée qui ouvre de faire notre année pastorale, est d'abord un mot d'encouragement. Encourage-mént à continuer à semer, semer comme par le passé ou encore mieux que par le passé dans le champ du Seigneur et ce, dans la confiance réciproque et une foi inébranlable au Maître de la moisson.

« Il n'y a pas d'acte humain qui ne soit entaché d'imperfection. D'où la nécessité de se remettre de temps en temps en cause, remettre en cause son geste de semer, son geste d'évangélisateur, remettre en cause même ses bonnes intentions en évaluant leurs motivations et leur efficacité sur le terrain.

« La remise en cause au nom de l'Évangile est nécessaire d'abord pour ce que nous sommes : des choix et appels à suivre le Christ sur le chemin des hommes. Se remettre en cause pour ne pas démentir le choix et de l'appel que nous avons reçu. Se remettre en cause pour ne pas hypothéquer le projet du Christ sur nous en vue du règne de Dieu. L'avenir de l'Église de N'Dali dépend de nous. Il dépend de notre ardeur au travail. Il dépend du cœur que nous y mettons. Il dépend de la qualité de nos relations réciproques ».

Fraternellement et humblement donc au travail.

Price C. Ouinou
Mission catholique de Bembéréké
Diocèse de N'Dali

CARITAS-BENIN ET CATHOLIC RELIEF-SERVICES

UN PARTENARIAT EFFICACE POUR UNE PRISE EN CHARGE DES PERSONNES VIVANT AVEC LE VIH / SIDA

« Les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des hommes de ce temps, des pauvres surtout et de tous ceux qui souffrent sont aussi les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des disciples du Christ, et il n'est rien de vraiment humain qui ne trouve écho dans leur cœur » (Gaudium et Spes).

Voilà qui justifie l'option préférable de l'Église catholique pour les plus pauvres, les plus démunis, les laissés-pour-compte. Cette option est une ligne directrice dans le cadre de notre lutte contre la pandémie du sida, selon Mgr. Lucien Monsi-Agbo, évêque chargé de l'action sociale et de développement au sein de la Conférence épiscopale du Bénin.

Et c'est dans cet esprit qu'ont été signés le protocole d'accord de partenariat entre Caritas-Bénin et Catholic Relief-Services ainsi que le contrat d'exécution pour l'année 2003 en vue du démarrage de la phase III du projet SÉDEKON. C'était le vendredi 25 octobre 2002, en fin de matinée.

Aux côtés de Mgr. Lucien Monsi-Agbo, il y avait L.L. EE, NN, SS, Nestor Assogho, archevêque de Cotonou, Marcel Honorat Léon Agboto, évêque de Porto-Novo et président de la Commission épiscopale pour la pastorale de la santé, Pascal N'Koué, évêque de Naftingou chargé de la Commission épiscopale de la famille, MM. Joseph Goudouli, président de la Caritas-Bénin, coordonnateur du projet SÉDEKON et Christophe Bessy, représentant Catholic Relief-Services. Étaient aussi de la partie des représentants du ministère de la santé publique et du ministère de la famille, de la protection sociale et de la solidarité, le coordonnateur du programme national de lutte contre le sida, des responsables d'ONG qui s'occupent des questions de sida.

Outre les interventions et témoignages suivis d'une conférence de presse, il y a eu une présentation sommaire du projet SÉDEKON qui a permis à l'assistance de mieux connaître cette structure.

Initié par la Conférence épiscopale du Bénin, SÉDEKON est un projet/Caritas de conseils et de suivi dans le domaine du VIH / SIDA. Sa mise en œuvre est confiée à la CARITAS-Bénin. Et cela répond à la recommandation du pape Jean-Paul II qui, depuis 1987, a confié à la CARITAS-International le soin de s'occuper des sujets liés au VIH/SIDA et d'en faire une préoccupation majeure.

Des séminaires régionaux et nationaux, l'information et la sensibilisation en vue d'un changement de comportement par les personnes de toutes les couches sociales sont à l'actif de CARITAS-Bénin. Elle s'est aussi employée à créer au profit des personnes vivant avec le VIH/SIDA, des conditions favorables à un dépistage volontaire, à un accompagnement et à une prise en charge communautaires. C'est ce volet de prise en charge délaissé par tout le monde, selon Mgr. Agboto, que l'Église a choisi d'embrasser en conscience, en raison de sa mission évangélique.

Cette mission, la CARITAS-Bénin a commencé à l'assumer, il y a 6 ans, à travers le projet SÉDEKON.

La collaboration de partenaires privilégiés tels le Catholic Relief-Services

(Lire la suite à la page 9)

DOSSIER

LES « SEPT POINTS CARDINAUX » DE VATICAN II

(Suite de la page 7)

ont condamné la liberté et le pluralisme religieux au nom des «droits et vérité».

Ce que change Vatican II. Avancée majeure, le Concile reconnaît, de fait, la liberté de conscience comme l'un des droits fondamentaux. Une position violentement combattue par Mgr. Lefèvre. La déclaration conciliaire souligne que nul ne peut être contraint à devenir fidèle de l'Église catholique ou à la démettre. Parallèlement, elle revendique la liberté de culte pour les catholiques et les autres religions.

Demain. Instrumentalisation de la religion? Des conflits sanglants ont



Pape Jean XXIII.

aujourd'hui une tonalité religieuse. Les religions pourraient être appelées à se positionner pour faire face à la théorie du «choc des civilisations».

— Les relations avec le judaïsme

Avant. L'antijudaïsme théologique régne dans l'Église catholique. Les juifs sont considérés comme un peuple décide, maudit et voué à l'exil pour expier sa faute. Promoteur du rapprochement judéo-chrétien, Jules Isaac avait convaincu, en 1959, Jean XXIII d'abandonner la fameuse prière du vendredi saint qualifiant les juifs de «perfides».

Ce que change Vatican II. C'est officiellement la fin du mépris. Vatican II affirme le lien spirituel entre le judaïsme et l'Église catholique. Au cours de son pontificat, le pape Jean-Paul II a parachevé le travail entrepris par le Concile.

Demain. Il reste à nourrir le dialogue judéo-chrétien, alors que le judaïsme commence à débattre de la question de ce juif nommé Jésus.

— L'œcuménisme

Avant. Rupture consommée et anathème chez les chrétiens. L'Église catholique se tient à l'écart du mouvement œcuménique, lancé au début du Concile.

Les participants aux travaux

- 80 cardinaux,
- 7 patriarches,
- 2.594 archevêques et évêques,
- 97 supérieurs de congrégations,
- 52 laïcs,
- 101 observateurs catholiques.

XX^e siècle. Elle conçoit l'unité des chrétiens uniquement comme un retour dans le giron romain.

Ce que change Vatican II. Un pas de géant, démentant — prudemment tout de même — la célèbre formule: «Hors de l'Église, point de salut». Le texte de Vatican II affirme que «l'Église du Christ subsiste dans l'Église catholique», mais la porte s'ouvre à la reconnaissance des autres communautés et des Églises protestantes et orthodoxes auxquelles l'on reconnaît une valeur propre.

Demain. Après l'enthousiasme des années post-conciliaires et des avancées théologiques remarquables, en particulier avec les luthériens et les anglicans, l'œcuménisme marque le pas. La primauté romaine constitue l'une des pierres d'achoppement. Les relations avec l'Église orthodoxe russe se congèlent de jour en jour.

— Le dialogue interreligieux

Avant. Se considérant comme dépositrice de l'unique vérité, l'Église catholique mène une intense activité missionnaire, en particulier au XIX^e siècle, afin de convertir.

Ce que change Vatican II. L'Église catholique reconnaît officiellement les valeurs portées par les religions non chrétiennes. Ces dernières ont quelque chose à faire connaitre de Dieu, quelque chose à laquelle les catholiques se doivent d'être attentifs. Sans renoncer à son activité missionnaire, l'Église catholique privilie désormais le dialogue avec les religions non chrétiennes. En 1986 et 2002, Jean-Paul II a convo-



Sa Sainteté Jean-Paul II.

qué, à deux reprises un sommet interreligieux de prière à Assise.

Demain. À l'intérieur de l'Église, le débat relancé par le texte «Dominum Iesum» — qui a déclenché un tonnerre de critiques de nombre de communautés religieuses et la consternation de milieux protestants — demeure ouvert pour articuler mission évangélique et dialogue interreligieux. Après une ère de dialogue, les religions vont-elles de nouveau se concurrencer comme semble le penser Alexis II, patriarche orthodoxe de Moscou?

(La Croix du Bénin/apic/lv/pr)

LES ACTES DU CONCILE VATICAN II

Le Concile a produit seize documents qu'on peut répartir en trois catégories :

• Quatre constitutions :

Lumen gentium, sur l'Église (promulguée en 1964);

Dei verbum, sur la révélation divine (1965);

Sacrosanctum concilium, sur la sainte liturgie (1963);

Gaudium et Spes, sur l'Église dans le monde de ce temps (1965);

• Trois déclarations :

Gravissimum educationis, sur l'éducation chrétienne (1965);

Nostra aetate, sur les relations avec les religions non chrétiennes (1965);

Dignitatis humanae, sur la liberté religieuse (1965).

• Neuf décrets :

Cinq décrets portant sur les

charges ou tâts de vie dans l'Église.

Christus Dominus, sur la charge pastorale des évêques (1965).

Presbyterorum ordinis, sur le ministère et la vie des prêtres (1965).

Opitatem totius, sur la formation des prêtres (1965).

Perfectae caritatis, sur la rénovation et l'adaptation de la vie religieuse (1965).

Apostolorum actuositatem, sur l'apostolat des laïcs (1965).

Quatre décrets portant sur les relations de l'Église catholique en son sein, ou avec d'autres:

Ad gentes, sur l'activité missionnaire de l'Église (1965);

Orientalium Ecclesiarum, sur les Églises orientales catholiques (1964);

Unitatis redintegratio, sur l'œcuménisme (1964);

Inter mirifica, sur les moyens de communication sociale (1963).

CARITAS-BENIN ET CATHOLIC RELIEF-SERVICES

(Suite de la page 8)

Bénin, le Secours catholique, la CARITAS-France, le CAFOD, l'ONUSIDA, Terre des Hommes et le programme national de lutte contre le sida ne lui fait guère défaut.

Les conseils, les soins aux malades, les visites à domicile, l'information et la communication, la distribution des effets sanitaires et de vivres, sans oublier l'octroi de crédits sont au nombre des activités de SÉDÉKON. Cette structure s'occupe aussi des orphelins du sida.

Grâce aux efforts des divers partenaires, les cas cumulés des personnes séropositives dépassent durant les six dernières années s'élèvent à 2.273 dont 350 décès connus. Au nombre des 1200 bénéficiaires directs du projet pour un coût de 292.601

US\$, il faut noter aussi les 300 orphelins y compris 26 apprentis et 130 élèves.

Pour M. Christophe Bessy, représentant du Catholic Relief-Services, les «présents» actes de renouvellement du projet ne sont que la marque de la maturité du partenariat entre l'institution qu'il représente et l'Église catholique du Bénin qui se trouve ainsi sécurisée avec de nouvelles perspectives.

Le contrat de financement d'un coût global de 420.006.693 F CFA permettra l'accompagnement et la prise en charge de 4.000 personnes vivant avec le VIH / SIDA, l'accompagnement de 700 orphelins et enfants vulnérables, et la mise en œuvre du volet prévention du projet pour un montant de 60.000.000 F CFA.

G. D.Y.

INTENTIONS GÉNÉRALES ET MISSIONNAIRES DU PAPE JEAN-PAUL II POUR 2002

Les intentions générales et missionnaires du Saint-Père pour l'année 2002 :

OCTOBRE

Générale : Pour les jeunes, afin qu'ils suivent avec un enthousiasme généraux le Christ. Chemin, Vérité et Vie et soient disposés à lui rendre témoignage dans tous les milieux où ils vivent.

Missionnaire : Pour l'Église, afin que le laisse pas manquer de pasteurs dotés de sagesse et de sainteté, prêts à diffuser la lumière de l'Évangile

jusqu'aux extrémités de la terre.

NOVEMBRE

Générale : Pour les chrétiens d'Occident, afin qu'ils connaissent et apprécient toujours davantage la spiritualité et les traditions liturgiques des Églises orientales.

Missionnaire : Pour l'Église en Amérique, afin que célébrant au Guatemala le Second Congrès missionnaire américain, elle se sente poussée à une action évangélisatrice plus généreuse, même au-delà de ses propres frontières.

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

SANCTUAIRE MARIAL D'ALLADA : CLÔTURE DU CONGRÈS EUCHARISTIQUE NATIONAL ET ORDINATIONS SACERDOTALES DANS L'ARCHIDIOCÈSE DE COTONOU

(Suite de la première page)

Nestor Assogba, entouré de 140 prêtres, a ordonné prêtres de Jésus-Christ les abbés :



Mathias Ayélo



Marc Houanon



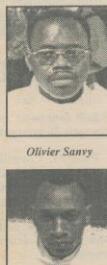
Jean-Éric Tchibozo



Éloi Fadonougho



Guy d'Oliveira



Olivier Sanvy



Jacques Gnombossou



Aimé Frédéric Houmoudji

Sylvain Dossou

L'animation a été assurée par la maîtresse Saint-Isidore-Marie-des-Victoires de la paroisse Saint-Michel et de l'union des chorales Hanyé de Cotonou.

S'inspirant de la liturgie de l'apôtre de ce samedi 26 octobre 2002, l'archevêque de Cotonou, après avoir fait l'apologie de l'unité du genre humain dans sa diversité, a mis un accent particulier sur la mission évangélisatrice qui est avant tout celle de tout baptisé. « Il nous faut résolument choisir, a-t-il dit, de devenir nos propres missionnaires, de plus petit au plus grand, hommes et femmes, jeunes gens et jeunes filles, enfants et vieillards. La main dans la main, nous devons partir pour la conquête, la seule qui vaille la peine, la conquête de l'«Humanité de l'homme». Nous devons faire en sorte que l'homme devienne non plus loup pour l'homme, mais humain pour l'homme ».



Parlant du congrès eucharistique qui s'achève dans l'archidiocèse et dont la clôture au niveau de la nation est prévue pour le 24 novembre prochain, à Dassazoumé, Mgr l'archevêque a dit :

«...Toute une année durant, nous avons vécu, au niveau de notre diocèse comme dans tout le Bénin, un événement inédit, premier du genre dans l'histoire religieuse de notre pays. Nous avons célébré avec ferveur le premier congrès eucharistique national. L'attention de notre cœur a été attirée sur la richesse que constitue pour chacun de nous et pour tous l'Eucharistie: manifestation suprême de l'Amour du Père dans l'Esprit... Le Seigneur l'a dit et l'a martelé : «Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme et si vous ne buvez son sang, vous n'aurez pas la vie en vous»... Nous sommes invités à aller puiser à la source de la vie que constituent le corps et le sang du Christ. Ce faisant, l'Eucharistie se révélera désormais pour nous, croyants, comme la nourriture qui nous fortifiera contre toute faiblesse de l'âme et du corps, le médicament qui nous guérira des innombrables maux qui minent notre société : malades corporels, morales et physiques».

S'adressant aux ordinands, l'archevêque a souligné : «...Le prêtre de ce début du troisième millénaire se fera un point d'honneur d'être agent d'Unité, un rassembleur d'hommes par son humilité et sa douceur. Il sera l'exemple de l'homme mangé, dévoré, offert en sacrifice pour l'accroissement du peuple de Dieu. Il se souciera du bien-être matériel, moral et spirituel, non seulement de ses fidèles, mais aussi de tout homme de bonne

volonté pour la crédibilité de l'Église et du développement de son pays et du monde. Irréprochable en tout, pauvre, chaste et obéissant de cœur et d'esprit, il sera le modèle du troopeau qui lui est confié pour pouvoir dire en toute vérité comme saint Paul : « Soyez mes imitateurs comme je le suis moi-même du Christ (...), il vous faudra, chaque jour, dès votre réveil, repartir du Christ pour aller au large et en profondeur porter la Bonne Nouvelle à toute la création ».

Pour l'archevêque de Cotonou, la cérémonie d'ordination de ce 26 octobre 2002 constitue un symbole dans l'archidiocèse :

«...l'année du congrès eucharistique s'achève, de ses cendres sans discontinuité, surgit une nouvelle année eucharistique au cours de laquelle nous récolterons les fruits de tout ce qui a été semé».

Il convient de rappeler ici que les abbés Hubert Kédowidé et Edgard Dégénoué d'une part, Hospice Isidore K. Houyémé et Léon M. Houndoungou d'autre part, ont respectivement été ordonnés prêtres de Jésus-Christ par l'archevêque de Cotonou les 14 et 28 septembre 2002 à Cotonou et à Ouidah.

Ces 4 prêtres ordonnés en septembre dernier ajoutés aux 9 de ce 26 octobre 2002, portent à 13 le nombre de prêtres donnés à l'archidiocèse de Cotonou comme cadeaux de Dieu en cette année du premier congrès eucharistique national.

Que Dieu en soit bénî !

Guy Dossou-Yovo



LA HAUTE COUR DE JUSTICE...

(Suite de la page 2)

f) Les mis en cause sont suspendus de leurs fonctions.

7 — QUELLE EST LA PROCÉDURE SUIVIE DEVANT LA HAUTE COUR DE JUSTICE ?

La procédure suivie devant la Haute Cour de Justice est celle appliquée devant la Cour d'Assises sauf si la loi organique en dispose autrement.

8 — QUI JOUE LE RÔLE DE MINISTÈRE PUBLIC ET DE GREFFIER PRÈS LA HAUTE COUR DE JUSTICE ?

a) Trois (03) magistrats désignés par l'Assemblée générale de la Cour suprême jouent le rôle de ministère public. Le plus gradé fait office de Procureur général; les deux autres fonctionnent comme avocats généraux.

b) Le greffe de la Haute Cour de Justice est tenu par le Greffier en chef de la Cour suprême. Il est assisté ou remplacé en cas de besoin par le Greffier en chef de la Cour d'Appel.

9 — COMMENT LA HAUTE COUR DE JUSTICE REND-ELLE SES ARRÊTS

a) La Haute Cour de Justice tient des audiences publiques ou à huis clos.

b) Elle délibère valablement avec au moins neuf (9) de ses membres hors la présence du ministère public, du greffier et des parties.

c) Les arrêts sont rendus à la majorité absolue de ses membres; ils sont motivés.

10 — QUELS SONT LES EFFETS DES ARRÊTS DE LA HAUTE COUR DE JUSTICE ?

a) Les arrêts de la Haute Cour de Justice prennent effet dès leur prononcé ; ils sont sans recours ;

b) En cas de condamnation, l'«accusé» subit la peine prononcée contre lui. Il perd ses fonctions et ses décorations.

UN CADEAU QUI DURE.
UN CADEAU QUI INSTRUIT.

À UNE CONNAISSANCE,
OFFREZ
UN ABONNEMENT À
"LA CROIX DU BÉNIN" ;

Un cadeau

- qui dure,
- qui favorise l'éducation permanente de la foi,
- qui nourrit les solidarités en Église,
- qui n'a pas son pareil chez nous,
- qui...
- qui...
- qui...

LES JOURS... L'AFRIQUE ET LE MONDE AU FIL DES JOURS

L'AFRIQUE ET LE

CÔTE D'IVOIRE : LES NÉGOCIATIONS DE PAIX PIÉTINENT

La paix en Côte d'Ivoire reste hélas aussi incertaine qu'au lendemain du sanglant coup de force du 19 septembre dernier mené par des militaires en rébellion contre le pouvoir du président Laurent Gbagbo. Certes, des éclaircies sont apparues dans cette crise qui déchire le pays depuis près de deux mois. Au nombre des motifs d'espoir, on peut citer d'abord, l'accord de cessation des hostilités signé par les insurgés le jeudi 17 octobre 2002 à Bouaké. Ce premier pas dans le sens de la paix a été rendu possible, est-il encore besoin de le rappeler, grâce à la diplomatie sénégalaise. Conformément à l'accord de cessez-le feu, les premières négociations directes entre une délégation du gouvernement ivoirien et une délégation des mutins ont débuté mercredi 30 octobre 2002 à Lomé sous l'égide du président togolais Gnassingbé Eyadéma, médiateur désigné de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

La délégation gouvernementale conduite par le président du Conseil économique et social ivoirien, M. Laurent Dona Fologo comprend trois ministres et des élus représentant les principaux partis politiques ivoiriens. La rébellion est pour sa part représentée notamment par Guillaume Soro, secrétaire général du mouvement patriote de Côte d'Ivoire (MPCI), son aile politique, ainsi que par le colonel Michel Gueu, le sergent Chérif Ousmane et l'adjoint Tufozié. C'est en vertu également d'un même accord que la force d'interposition ouest-africaine sera dans les prochains jours à pied d'œuvre en Côte d'Ivoire pour prendre la relève des troupes françaises qui s'étaient précédemment vues confier cette mission par leur gouvernement.

La force ouest-africaine est d'un effectif total de 1264 soldats provenant de cinq pays : Bénin, Ghana, Niger, Sénégal et Togo. Un détachement précurseur de 19 militaires devrait se rendre à Abidjan, en vue de préparer le dispositif permettant le déploiement progressif du contingent militaire de la CEDEAO. Parallèlement, une réunion des pays donateurs devrait se tenir le jeudi 14 novembre 2002 à Paris dans le cadre de la coordination de leur action. Les pays annoncés sont la France, la Grande-Bretagne, l'Allemagne, les États-Unis, le Canada, la Belgique et les Pays-Bas.

Mais ces grandes veilles d'armes suffiront-elles à faire bien augurer du succès de l'intervention et de la médiation de la CEDEAO ? Il est du moins encore trop tôt pour pouvoir

jurer de quoi que ce soit, au moment où à Lomé, les négociations de paix entre rebelles et gouvernement ivoirien sont au point mort.

L'atmosphère de méfiance déjà perceptible depuis le début des négociations s'est brusquement alourdie avec l'annonce du meurtre du frère d'un dirigeant rebelle, auparavant proche du parti au pouvoir. En réaction à l'assassinat du Dr. Benoît Dacoury-Tabley dans des circonstances non encore élucidées, la délégation des rebelles a décidé de claquer la porte et de suspendre sa participation aux négociations de Lomé. Son porte-parole a toutefois indiqué qu'il ne s'agissait pas d'une rupture définitive. La diplomatie des petits pas n'a pas perdu ses droits pour autant. En l'absence de face à face entre les deux délégations, le médiateur de la CEDEAO, le général Gnassingbé Eyadéma a transmis aux rebelles un projet d'accord partiel. Ces derniers auraient déjà fini d'étudier ce document et fait connaître leurs observations.

Il est juste de souligner que le premier round des négociations de Lomé aura permis de régler quelques points de revendications corporatives des mutins.

À cet égard, le gouvernement ivoirien s'est engagé à accorder l'amnistie aux insurgés et à les réintègrer dans les forces armées régulières. Mais la principale pierre d'achoppement des négociations demeure d'ordre politique comme on le sait.

En effet, les rebelles semblent de plus en plus renforcés dans leur conviction que le régime ivoirien n'entend pas négocier avec ceux qu'il considère comme des «terroristes» et à qui il demande de déposer les armes avant tout accord définitif. Au-delà des déclarations de bonne volonté des belligérants et du respect du cessez-le-feu depuis le 17 octobre 2002, chaque partie a jusqu'à présent campé sur sa position.

Les mutins, rappelle-t-on, demandent la démission du président ivoirien Laurent Gbagbo et l'organisation de nouvelles élections.

Pendant ce temps, les proches du pouvoir affirment que l'ombre du principal opposant politique, Alassane Ouattara se profile derrière les mutins de Bouaké. Ce dernier s'en défend non sans toutefois préciser : «J'ai condamné la tentative de coup d'État dès le premier jour... Mais ce n'est pas parce

que certaines revendications des mutins rejoignent les nôtres — notamment, une réforme de la Constitution et la tenue de nouvelles élections — que nous allons abandonner nos positions».

Ces propos semblent plutôt porter l'entourage du président Gbagbo à penser que ceux qui se cachent derrière ces rebelles vont enfin se dévoiler.

Dans cette ambiance déletérale, les informations les plus alarmistes circulent à Abidjan où les observateurs signalent la présence d'une cinquantaine de mercenaires français israéliens et sud-africains qui seraient recrutés par le régime en place pour prêter main forte à l'armée régulière. Celle-ci aurait également reçu du matériel de combat en renfort. La rébellion non plus ne bâisse la garde.

À Paris, la réaction du gouvernement français ne s'est pas faite attendre. De son côté, la France pourrait prendre prochainement des mesures en vue d'interdire les activités des mercenaires français et étrangers. Telle se présentait, en gros, la situation.

En tout état de cause, un compromis, même à parfaire, vaut toujours, mieux qu'un échec quel qu'il soit.

La paix suppose l'effort solidaire de tous et ce qui est facteur de différence est aussi facteur de dialogue. A condition, toutefois, d'avoir le courage politique d'extirper la notion pernicieuse de «l'ivoirité» qui induit le sentiment d'exclusion et celui d'une démocratie en berne.

Evariste Dèglia

DERNIÈRE HEURE :

«Au moment où nous mettons sous presse et précisément le mardi 19 novembre dernier, le président Gbagbo a créé la surprise en annonçant devant un parterre d'hommes d'affaires à Abidjan son désir d'organiser un référendum sur la Constitution ivoirienne en vigueur. Ce geste d'apaisement, s'il arrivait à être concrétisé, permettra d'extirper de la Constitution ivoirienne le pernicieux germe de l'ivoirité.»

«En réponse à l'annonce de cette volonté exprimée du président Gbagbo, les rebelles, depuis Lomé, ont réaffirmé que leurs revendications constituent un tout à régler globalement.»

Question à suivre.

LES AFRICAINS DOIVENT SE MOBILISER POUR TRAVAILLER MAIN DANS LA MAIN

(Suite de la première page)

des communautés ethniques, ainsi que la défense des plus pauvres et de la famille. Tout cela contribue grandement à la stabilité politique d'un pays et d'un continent.

Dans cette ambiance déletérale, les informations les plus alarmistes circulent à Abidjan où les observateurs signalent la présence d'une cinquantaine de mercenaires français israéliens et sud-africains qui seraient recrutés par le régime en place pour prêter main forte à l'armée régulière. Celle-ci aurait également reçu du matériel de combat en renfort. La rébellion non plus ne bâisse la garde.

À Paris, la réaction du gouvernement français ne s'est pas faite attendre. De son côté, la France pourrait prendre prochainement des mesures en vue d'interdire les activités des mercenaires français et étrangers. Telle se présentait, en gros, la situation.

En tout état de cause, un compromis, même à parfaire, vaut toujours, mieux qu'un échec quel qu'il soit.

La paix suppose l'effort solidaire de tous et ce qui est facteur de différence est aussi facteur de dialogue. A condition, toutefois, d'avoir le courage politique d'extirper la notion pernicieuse de «l'ivoirité» qui induit le sentiment d'exclusion et celui d'une démocratie en berne.

Evariste Dèglia

Vatican, le 10 octobre 2002

Jean-Paul II

Au nouvel ambassadeur du Gabon près le saint-siège

ÉCONOMIE — DÉVELOPPEMENT

L'ABÉCÉDAIRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Depuis quelque temps, il est beaucoup question du développement durable. Du 26 août au 04 septembre 2002, un sommet mondial a même eu à se pencher sur le sujet. C'était à Johannesburg (Afrique du Sud). Dans notre livraison n° 801 du 20 septembre dernier, nous avons d'ailleurs publié un essai de définition du développement durable.

À partir de cette livraison, nous abordons l'ABÉCÉDAIRE du développement durable, question de permettre à nos lecteurs et lectrices de bien le maîtriser.

La liste des points qui vont être abordés, bien sûr non exhaustive, vise à rappeler les notions-clés fréquemment entendues à propos du développement durable.

AGENDA 21 : Le « programme d'actions pour le XXI^e siècle », ou Action 21, communément appelé l'agenda 21, adopté à Rio, propose une définition globale du développement durable répondant aux principes d'efficacité économique, de protection des ressources naturelles, d'équité sociale, et de démocratisation des modes de décision.

AGRICULTURE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE : Aujourd'hui, encore 3/4 des personnes sous alimentées de la planète sont de petits agriculteurs. Ces derniers, soumis à la concurrence des multinationales, sont contraints de vendre leurs produits à bas prix, voire à perte. Pour parer à cette inégalité, plusieurs pays et ONG proposent une régulation des échanges conditionnée au principe de souveraineté alimentaire. Celle-ci doit garantir, contrairement aux règles de l'OMC, la possibilité pour un pays de choisir son mode d'alimentation, et donc son propre système de production et de consommation.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : Partout dans le monde, l'urbanisation génère pollution et marginalisation des quartiers pauvres. À Rio, les États ont préconisé une planification de l'urbanisation fondée sur des principes de partenariat, de participation et de décentralisation. Ils ont mis les collectivités locales au cœur de ce dispositif en les chargeant d'adopter un agenda 21 local pour lutter contre les dégradations de l'environnement et améliorer les conditions de vie urbaine. Aujourd'hui, environ 6500 villes disposent d'un plan d'action dans une centaine de pays.

BIENS PUBLICS MONDIAUX : Patrimoine commun à la population mondiale. La notion de biens publics mondiaux est très récente (on parle aussi de biens publics globaux), et correspond à la prise de conscience qu'il existe des domaines d'intérêt public qui ne peuvent être abordés qu'au niveau mondial. Cette notion succède à celle de «biens communs», élaborée dans les années 80 et désignant de manière plus abstraite les biens qui ne peuvent être achetés à titre privé. La liste des «BPM» fait aujourd'hui l'objet de nombreux débats inter-

nationaux. Elle peut comprendre des domaines comme l'environnement (eau, climat, atmosphère, biodiversité), la santé, la sécurité alimentaire, la stabilité financière internationale, la paix et la sécurité internationale...

BIODIVERSITÉ : Le principal problème en matière de diversité biologique est moins la brusque disparition d'espèces que celui de l'érosion insidieuse d'espèces particulièrement intéressantes sur le plan écologique: dunes, zones humides, landes et prairies d'altitude, littoral... Les deux tiers des ressources génétiques sont situés dans les pays en développement, notamment dans les forêts tropicales. On y trouve la moitié des espèces existantes sur 7% de la surface des terres émergées.

CITES : Le 1^{er} juillet 1975, à l'initiative de l'Union Internationale de la Conservation de la Nature (IUCN) et du WWF (Fonds Mondial pour la Nature) entrait en vigueur la «Convention sur le commerce international des espèces de faune et de la flore sauvages menacées d'extinction» (CITES, dite aussi Convention de Washington). La CITES a pour rôle de réglementer le marché des espèces végétales et animales et des produits qui en sont dérivés, en établissant un seuil limite d'exploitation «soutenable». Est soumise à la Convention toute une liste d'animaux et de plantes classés en trois annexes suivant leur degré de rareté. L'annexe I est la plus connue: elle rassemble les espèces menacées d'extinction immédiate par le commerce.

CONVENTIONS : dans la mouvance du Sommet de la Terre de Rio, une impulsion est donnée à l'adoption d'accords multilatéraux sur l'environnement, sous forme de «conventions-cadre» (ayant un effet contraignant), portant en particulier sur le changement climatique (stabilisation des émissions de gaz à effet de serre), sur la diversité biologique et sa conservation, sur la lutte contre la désertification.

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE : Elle vise à appliquer un développement durable au niveau local. Par exemple: établir une gestion économique des ressources naturelles, lutter contre la pauvreté ou promouvoir une démocratie participative. Ce type d'initiative implique que la participation de tous les acteurs à l'échelle d'une ville ou un village, c'est-à-dire élus, collectivités territoriales, responsables d'entreprises et réseau associatif. C'est aussi une manière de concrétiser l'idée, encore abstraite, de développement durable.

COMMERCE ÉTHIQUE : Dit aussi commerce équitable. Né dans les années 60, il prône le «juste prix» d'un produit par opposition aux «bon prix» déterminés par la libéralisation des échanges. Ce prix, revu à la hausse aux yeux du consommateur, se justifie par une rémunération décente du producteur et par la prise en compte de critères sociaux et

environnementaux. Les labels éthiques se multiplient dans le secteur alimentaire (café, chocolat) et celui des services (tourisme). La réussite de ces échanges repose sur une prise de conscience du consommateur.

DÉFORESTATION : Plus de la moitié de la superficie de la terre était autrefois couverte de forêts. Aujourd'hui, les forêts couvrent moins d'un tiers de la superficie — environ 3,4 milliards d'hectares —. Les forêts sont déboisées et dégradées au rythme de 300 000 hectares par semaine.

EAU : Un monde qui manque d'eau est également un monde instable. Plus de 200 réseaux hydrographiques traversent des frontières internationales et 96 pays se partagent 13 fleuves et lacs. Face à ces menaces, les habitants de la planète doivent apprendre à moins gaspiller et à mieux gérer leurs ressources en eau. Parmi les moyens mis à leur disposition, citons la conservation des réserves, l'utilisation de réservoirs et de barrages pour capter le ruissellement, la réalimentation des nappes aquifères, la protection des bassins hydrographiques et le recyclage des eaux usées dans l'agriculture et l'industrie.

ÉDUCATION : L'éducation au développement durable est une notion de plus en plus répandue. Y figure une définition élargie de l'acquis du savoir, puisqu'elle vise à harmoniser un déve-

loppement humain, social et environnemental. Elle est ainsi considérée à la fois comme un levier de développement et comme un droit fondamental de la personne. L'accent mis sur l'éducation comme indice de développement a été notamment étudié par le PNUD dans le cadre de la définition du développement humain...

FINANCEMENT (du développement durable): Le Sommet de Rio a reconnu l'importance de l'effort financier spécial à fournir pour le développement durable en faveur des pays à faible revenu. Des engagements ont été renouvelés par les pays développés, appelés à renforcer leur aide publique au développement (APD) et la porter au seuil symbolique de 0,7% du PNB. Outre l'APD, l'autre dispositif classique d'aide concerne les allégements de dette. Des processus spécifiques ont paru nécessaires sous l'égide du développement durable (telle la mobilisation financière en faveur du Fonds pour l'environnement mondial — FEM), ainsi que des réorientations de programmes multilatéraux et bilatéraux en direction de l'environnement. On continue par ailleurs à discuter de taxes spécifiques sur les spéculations financières internationales. De vastes projets de mobilisation de financements, comme le NEPAD en faveur de l'Afrique, s'inscrivent clairement aujourd'hui dans la dynamique du développement durable.

(A suivre)

QUE PENSEZ-VOUS DE VOTRE JOURNAL "LA CROIX DU BÉNIN" ?

Aujourd'hui, au-delà des problèmes de sécurité, certes réels, le véritable défi posé au monde est d'abord de vivre ensemble à l'échelle planétaire. L'exigence d'aménager les rapports entre les sociétés et les cultures diverses d'une part, et d'autre part entre les hommes, est dorénavant au cœur de tout débat. Sans nul doute, le rôle des médias est d'y contribuer efficacement. Et c'est pour permettre au bimensuel catholique de doctrine et d'information «La Croix du Bénin» d'y contribuer le mieux possible que nous vous prions de répondre au questionnaire ci-après:

- 1 — Lisez-vous entièrement votre journal ?
- 2 — Quelles rubriques préférez-vous ?
- 3 — Quel genre d'article aimez-vous lire dans votre journal ?
- 4 — Que pourraient améliorer
 - dans la forme ?
 - dans le contenu ?
 - dans la périodicité ?
- 5 — Avez-vous des suggestions à faire pour l'amélioration de votre journal tant dans son contenu que dans sa forme ?

Vos réponses sont attendues avec grand intérêt, et ce le plus tôt possible, à l'adresse suivante :

La Croix du Bénin
01 BP 105 Cotonou (Bénin)
Fax : (229) 32 11 19
E-mail : lacroixbenin@yahoo.fr

Merci pour votre précieuse contribution.

La Direction